Bouillargues
en costières

Salle Polyvalente

« La Bergerie »

Bouillargues (30)

PHASE 2 : Travaux de mise aux normes accessibilité

LOT N° 03 – MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES

cln
ARCHITECTURE

16 OCTOBRE 2026

DCE 27 OCTOBRE 2026 – SUITE RICT

SOMMAIRE

1 - GENERALITES ... 3

1.1 CONNAISSANCE DU DESCRIPTIF ... 3
1.2 MISE EN ŒUVRE ET PROTECTIONS ... 3
1.2.1 VERIFICATION DES OUVERTURES AVANT VITRAGE ... 3
1.2.2 FIXATION JOINTS D'ETANCHEITE ... 3
1.2.3 BAVETTE ... 4
1.3 TEXTES DE REFERENCE ... 4
1.4 PLANS D'EXECUTIONS ET ECHANTILLONS ... 4

2 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM ... 6

2.1 TEXTES DE REFERENCE ... 6
2.2 CHOIX DES COULEURS ... 6
2.3 ACIERS ... 6
2.4 EM01 ET EM03 – PORTES EXTÉRIEURES VITRÉES TIERCÉES ALUMINIUM ... 6
2.5 EM02 – PORTE VITRÉE + PANNEAU FIXE ... 7
2.6 EM04 – PORTE EXTÉRIEURE VITRÉE ALUMINIUM ... 8
2.7 GRILLE ROULANTE INTÉRIEURE – ENTRÉE ASCENSEUR ... 8

3 - MENUISERIES INTERIEURES ... 9

3.1 PORTES INTERIEURES ... 9
3.1.1 P01 – PORTE INTÉRIEURE SANITAIRE CF 1/2 H + FERME-PORTE ... 10
3.1.2 P02 – PORTE INTÉRIEURE SANITAIRE CF 1/2 H + FERME-PORTE ... 10
3.1.3 P03 – PORTE INTÉRIEURE WC PMR CF 1/2 H + FERME-PORTE ... 11
3.1.4 P04 – PORTE INTÉRIEURE CF 1/2 H ... 11
3.1.5 P05 – PORTE CF 1/2 H + FERME-PORTE ... 12
3.1.6 P06 – PORTE D'ACCÈS À L'EAS – CF 1/2 H + FP ... 12
3.1.7 P07 – PORTE TIERCÉE CF 1/2 H + FP – SÉPARATION SALLE / PARTIES COMMUNES ... 13
3.1.8 ***P08 – PORTE INTÉRIEURE SANITAIRE CF 1/2 H + FERME-PORTE*** *... 13*
3.1.9 ***PS01 – BARRE DE TIRAGE ET FERME-PORTE DU WC PMR DE LA ZONE SANITAIRES 02*** *... 13*
3.2 TABLETTES BOIS SUR SOUBASSEMENTS ... 14
3.3 PLINTHES BOIS MDF HYDROFUGE ... 14
3.4 HABILLAGE BOIS ACOUSTIQUE À CLAIRE-VOIE ... 15
3.5 HABILLAGE BOIS DE PROTECTION – COUP DE TÊTE CHARPENTE ... 16

4 - SIGNALÉTIQUE ET VITROPHANIE ... 16

4.1 GÉNÉRALITÉS ... 16
4.2 SIGNALÉTIQUE INTÉRIEURE ... 17
4.3 SIGNALÉTIQUE EXTÉRIEURE – PANNEAUX DIRECTIONNELS ... 17
4.4 VITROPHANIE – REPÉRAGE DES PAROIS ET PORTES VITRÉES ... 18

5 - OPTIONS ... 19

5.1 PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE - – PLINTHES MUR NORD ... 19
5.2 PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE - REMPLACEMENT DE LA CLOISON AMOVIBLE ACCORDÉON ... 19

1 - GENERALITES

1.1 CONNAISSANCE DU DESCRIPTIF

L'entrepreneur du présent lot doit prendre connaissance du descriptif tous corps d'état dans sa totalité.
Outre les prescriptions particulières à son lot, il devra se conformer au chapitre observations générales applicables à tous les corps d'état.

1.2 MISE EN ŒUVRE ET PROTECTIONS

L'entrepreneur devra prévoir pour l'ensemble de ses ouvrages les fournitures, transports, coltinages, manutentions, façonnages, poses, percements, scellements, fixations et raccords nécessaires à leur parfaite réalisation.
Il sera responsable de la livraison, du stockage et de la protection de ses fournitures et ouvrages jusqu'à la réception des travaux.
Les menuiseries et ouvrages du présent lot devront être protégés contre les chocs, rayures, projections de ciment, plâtre, peinture et toutes dégradations pouvant intervenir pendant la durée du chantier. Les protections seront maintenues aussi longtemps que nécessaire et déposées pour la réception.

Avant toute fabrication et mise en œuvre, l'entreprise devra :
- procéder au relevé des dimensions sur site ;
- vérifier les dimensions des baies, réservations et supports ;
- réceptionner les supports destinés à recevoir ses ouvrages ;
- signaler à la Maîtrise d'Œuvre toute anomalie ou incompatibilité avant fabrication.

Après pose des menuiseries et avant mise en place définitive des vitrages, l'entreprise procédera à la vérification de l'équerrage et de la planéité des cadres, des jeux entre dormants et ouvrants ainsi que du bon fonctionnement des organes de manœuvre et de condamnation.
Une nouvelle vérification et les réglages nécessaires seront effectués après mise en place des vitrages et avant réception.
Pour les menuiseries extérieures, le présent lot devra assurer la parfaite étanchéité à l'air et à l'eau entre les menuiseries et les ouvrages de gros œuvre, compris tous calfeutrements, joints périphériques et raccords nécessaires.

1.2.1 VERIFICATION DES OUVERTURES AVANT VITRAGE

Après scellement des fenêtres et le calfeutrement, l'entrepreneur procédera à la vérification de l'équerrage des cadres et leur planimétrie, la vérification des jeux entre dormants et ouvrants et au fonctionnement des organes de condamnation.
De nouvelles vérifications du fonctionnement devront être effectuées après la mise en place du vitrage.

1.2.2 FIXATION JOINTS D'ETANCHEITE

Les menuiseries de façade seront fixés au gros-oeuvre par des équerres en acier galvanisé à la charge du présent lot.
L'entrepreneur du présent lot prendra toutes mesures nécessaires pour assurer une étanchéité parfaite entre la maçonnerie et la menuiserie.
Les joints mastics ou calfeutrements ainsi que leur mise en oeuvre, devront être conformes aux recommandations professionnelles du S.N.F. et donner toutes garanties d'étanchéité à l'air et à l'eau et de plus permettre la libre dilatation des éléments.
Le présent lot devra la mise en oeuvre d'un double joint périphérique.
Le premier joint côté intérieur sera mis en oeuvre en continu et sur l'ensemble de la périphérie entre le dormant de

la menuiserie et la maçonnerie (avec traitement spécifique au niveau des équerres de fixation).
Le deuxième joint sera mis à l'extérieur au niveau de l'appui, linteau et tableaux.
Les joints d'étanchéité seront du type 1ère catégorie.
L'étanchéité des ouvrants sera réalisée par un double contact mécanique avec un joint plastique qui ne peut être que complémentaire.
Tous les joints d'allure horizontale dans lesquels l'eau pourrait s'infiltrer, comporteront des rejets d'eau saillants.

1.2.3 BAVETTE

Bavette en appui sur la largeur totale entre tableaux.
La bavette sera fixée sur la partie dormante en dessous des trous d'évacuation des eaux des rails et du cadre.
Elle devra être, au niveau des seuils, fixée complémentairement par joints à la pompe sur le seuil.
La bavette sur seuil devra avoir une largeur supérieure de 1cm que le seuil.
Lorsque la façade est isolée par l'extérieur, la bavette devra reprendre l'épaisseur du relevé d'isolation mis en place sur le seuil.
La bavette sera réalisée en aluminium de la même teinte que le châssis.

Garde d'eau : les seuils des menuiseries extérieures donnant sur le parvis et sur le palier de l'ascenseur (EM01, EM02, EM04) seront de type seuil PMR à rupture de pont thermique avec rejet d'eau, ressaut limité à 2 cm à chanfrein côté extérieur. Le dispositif d'étanchéité (seuil, bavette, relevés) sera défini aux plans d'exécution en coordination avec le Lot n°01 (appuis maçonnés) et le Lot n°09 (niveaux finis extérieurs, caniveaux ou grilles de collecte au droit des seuils), afin de garantir l'absence de retour d'eau vers l'intérieur. Les détails seront soumis au Bureau de Contrôle.

1.3 TEXTES DE REFERENCE

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux lois, règlements, normes, DTU, règles professionnelles et prescriptions techniques en vigueur à la date de la consultation, et notamment :

- NF DTU 36.5 – Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures ;
- NF DTU 39 – Travaux de vitrerie-miroiterie ;
- NF DTU 34.4 – Mise en œuvre des fermetures et stores ;
- normes NF et NF EN applicables aux menuiseries extérieures et intérieures, vitrages, quincailleries, fermetures et ouvrages associés ;
- avis techniques, DTA, certifications et prescriptions de mise en œuvre des fabricants des procédés retenus ;
- réglementation relative à la sécurité contre l'incendie dans les ERP ;
- réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées dans les ERP ;
- Code de la Construction et de l'Habitation ;
- Code du Travail ;
- règlement sanitaire départemental ;
- prescriptions du Bureau de Contrôle et du coordonnateur SPS applicables aux ouvrages du présent lot.

Cette liste n'est pas limitative. L'entreprise devra respecter l'ensemble des textes et prescriptions réglementaires applicables à ses ouvrages et en vigueur à la date de la consultation.
Les produits, systèmes et procédés mis en œuvre devront être conformes à leur domaine d'emploi et disposer des justificatifs, procès-verbaux, classements et certifications requis pour l'usage auquel ils sont destinés.

1.4 PLANS D'EXECUTIONS ET ECHANTILLONS

PROCES VERBAL :
Le présent lot devra joindre à sa réponse les PV de classements acoustiques et thermiques de ses menuiseries conformément aux exigences du cahier des charges.

Avant toute exécution, l'entrepreneur fournira au Bureau de contrôle et au Maître d'oeuvre, les PV d'essais de ses menuiseries, les plans de détails d'exécution, étanchéité et pose de ses menuiseries ainsi que les réservations et

coupes types sur seuils et appuis.
Il présentera d'autre part un échantillon de ses menuiseries.

2 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM

2.1 TEXTES DE REFERENCE

En complément des prescriptions générales du présent CCTP, les ouvrages de menuiseries extérieures aluminium seront exécutés conformément aux normes, DTU, règles professionnelles et prescriptions techniques en vigueur à la date de la consultation, et notamment :

- NF DTU 36.5 – Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures ;
- NF DTU 39 – Travaux de vitrerie-miroiterie ;
- normes NF et NF EN applicables aux profilés aluminium, menuiseries extérieures, vitrages, quincailleries et accessoires ;
- prescriptions et recommandations des fabricants des systèmes retenus ;
- réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées dans les ERP ;
- réglementation relative à la sécurité contre l'incendie dans les ERP.

Les menuiseries, profilés, vitrages, quincailleries et accessoires devront être compatibles entre eux et adaptés à leur exposition et à leur destination.
Les ouvrages en aluminium recevront une finition thermolaquée suivant prescriptions du présent CCTP, teinte au choix de l'Architecte.

Nota : les parois et portes vitrées accessibles au public recevront les dispositifs de repérage visuel prévus au chapitre 4 – Signalétique et vitrophanie.

2.2 CHOIX DES COULEURS

Les menuiseries seront réalisées en aluminium thermolaqué. Les profilés, pièces d'accompagnement et accessoires apparents (poignées, paumelles, pare-tempête, etc.) seront de teinte RAL identique à l'existant.
Les volets roulants, coulisses, tabliers, coffres et éléments apparents seront également de teinte RAL identique à l'existant.
La teinte définitive sera relevée sur site et soumise à validation de la Maîtrise d'Œuvre avant fabrication**.**

2.3 ACIERS

Les aciers de fixations, tel que cales, rails, cornières, ne seront pas apparents et seront traités contre la corrosion suivant norme N.F. P 24 351.

2.4 EM01 ET EM03 – PORTES EXTÉRIEURES VITRÉES TIERCÉES ALUMINIUM

Fourniture et pose de portes extérieures vitrées tiercées en aluminium thermolaqué, suivant plans et détails DCE.
Les dimensions définitives seront impérativement relevées sur site avant fabrication.

Caractéristiques :

- ensemble menuisé aluminium thermolaqué ;
- porte vitrée avec partie tiercée suivant détails DCE ;
- profilés aluminium thermolaqué, teinte RAL identique à l'existant suivant article 2.2 ;
- vitrage feuilleté de sécurité SP10 ;
- seuil Alu compatible avec les exigences d'accessibilité PMR ;
- serrure avec bouton moleté côté intérieur permettant la décondamnation par manœuvre simple depuis l'intérieur ;

- cylindre européen côté extérieur ;
- béquilles / poignées adaptées à un usage ERP ;
- paumelles dimensionnées suivant poids et dimensions des ouvrants ;
- butoir de porte ;
- toutes quincailleries, gâches, fixations, calages et accessoires nécessaires au parfait fonctionnement de l'ensemble ;
- étanchéité périphérique complète entre dormant et gros œuvre ;
- repérage visuel des parties vitrées conformément aux prescriptions du chapitre 4 – Signalétique et vitrophanie.

Localisation :
EM01 : RDC – porte d'entrée côté ascenseur, suivant plans et détails DCE du 12/10/2026, dim 1.10 x 2.35ht
EM03 : R+1 – porte d'entrée de la cage d'escalier 01 cette porte devra justifier d'un degré pare flamme 1/2H – dimensions 1,50 × 2,10 m, ouvrant suivant détail DCE 1,43 × 2,04ht m

Dispositions particulières EM03 : la porte EM03 séparant le dégagement du R+1 de la cage d'escalier 01 sera un ensemble menuisé pare-flammes ½ heure (E 30) bénéficiant d'un procès-verbal de classement couvrant l'ensemble (dormant, ouvrant, partie tiercée, vitrage et quincaillerie). En lieu et place du vitrage SP10, elle recevra un vitrage pare-flammes E 30 feuilleté de sécurité. Elle sera équipée d'un ferme-porte. Le procès-verbal sera transmis au Bureau de Contrôle avant fabrication.

2.5 EM02 – PORTE VITRÉE + PANNEAU FIXE

Fourniture et pose d'un ensemble extérieur vitré en aluminium thermolaqué en remplacement du châssis existant, conformément aux plans et détails DCE.
Les dimensions définitives seront impérativement relevées sur site avant fabrication.

Caractéristiques :
- dimensions suivant détail DCE : 1,72 × 2,20 m ;
- ensemble comprenant un ouvrant offrant un passage de 1,00 m et une partie fixe vitrée ;
- profilés aluminium thermolaqué, teinte RAL identique à l'existant suivant article 2.2 ;
- vitrage feuilleté de sécurité SP10 ;
- seuil compatible avec les exigences d'accessibilité PMR**, posé sur l'appui réalisé par le Lot n°01 suivant le détail de principe page 16 du cahier de détails DCE (appui sous menuiserie, flashing, garde d'eau et raccordement au palier métallique du Lot n°05)** ;
- serrure avec bouton moleté côté intérieur ;
- cylindre européen côté extérieur ;
- béquilles / poignées adaptées à un usage ERP ;
- paumelles dimensionnées suivant poids et dimensions de l'ouvrant ;
- butoir de porte ;
- toutes quincailleries, gâches, fixations, calages et accessoires nécessaires au parfait fonctionnement de l'ensemble ;
- étanchéité périphérique complète entre dormant et gros œuvre ;
- repérage visuel des parties vitrées conformément aux prescriptions du chapitre 4 – Signalétique et vitrophanie.

Volet roulant :
Fourniture et pose d'un volet roulant en applique conformément aux plans et détails DCE **(« VR en applique à créer » – détail Menuiseries du cahier de détails DCE ; le volet existant sera déposé et évacué)**, compris tablier en

lames aluminium, coulisses, axe d'enroulement, coffre, lame finale, motorisation et tous accessoires nécessaires au parfait fonctionnement.
Teinte RAL identique à l'existant suivant article 2.2.
Commande montée / descente et liaison entre le moteur et le point de raccordement prévu par le Lot 07.
Alimentation et raccordement électrique à la charge du Lot 07 – Électricité.
Essais de fonctionnement réalisés conjointement par les Lots 03 et 07.

Localisation :
R+1 – accès Grande Salle côté balcon / ascenseur – EM02.

2.6 EM04 – PORTE EXTÉRIEURE VITRÉE ALUMINIUM

Fourniture et pose d'une porte extérieure vitrée en aluminium thermolaqué, conformément aux plans et détails DCE.
Les dimensions définitives seront impérativement relevées sur site avant fabrication et coordonnées avec les travaux de modification et de reconstitution de la baie réalisés par le Lot n°01 – Maçonnerie / Couverture / Façades.

Caractéristiques :

- porte battante vitrée ;
- **imposte vitrée fixe en partie haute, hauteur 0,35 m, vitrage identique à celui de la porte ;**
- passage utile conforme aux exigences d'accessibilité PMR ;
- profilés aluminium thermolaqué, teinte RAL identique à l'existant suivant article 2.2 ;
- vitrage feuilleté de sécurité SP10 ;
- seuil compatible avec les exigences d'accessibilité PMR ;
- serrure avec bouton moleté côté intérieur permettant la décondamnation par manœuvre simple depuis l'intérieur ;
- cylindre européen côté extérieur ;
- béquilles / poignées adaptées à un usage ERP ;
- paumelles dimensionnées suivant poids et dimensions de l'ouvrant ;
- butoir de porte ;
- toutes quincailleries, gâches, fixations, calages et accessoires nécessaires au parfait fonctionnement de l'ensemble ;
- étanchéité périphérique complète entre dormant et gros œuvre ;
- repérage visuel des parties vitrées conformément aux prescriptions du chapitre 4 – Signalétique et vitrophanie.

Volet roulant :
Fourniture et pose d'un volet roulant en applique côté extérieur, en remplacement du volet existant (repère « VR à remplacer » de la coupe 1 et « VR en applique à créer » du détail Menuiseries du cahier de détails DCE), compris tablier en lames aluminium, coulisses, axe d'enroulement, coffre, lame finale, motorisation et tous accessoires ; dépose et évacuation du volet existant. Teinte RAL identique à l'existant suivant article 2.2. Alimentation et raccordement électrique à la charge du Lot 07 – Électricité ; essais de fonctionnement conjoints.

Localisation :RDC – Grande Salle – porte côté ascenseur – EM04, suivant plans et détails DCE, **largeur 1,72 m, porte vitrée à deux vantaux (passage 1,60 × 2,10 m) surmontée d'une imposte vitrée fixe de 0,35 m de hauteur, suivant détail Menuiseries du cahier de détails DCE**

2.7 GRILLE ROULANTE INTÉRIEURE – ENTRÉE ASCENSEUR

Fourniture et pose d'une grille roulante métallique motorisée, permettant la fermeture de la zone d'entrée de l'ascenseur.

Caractéristiques :

- Grille roulante métallique à enroulement ;
- Largeur suivant plans DCE : environ 2,80 m, dimensions définitives à relever sur site avant fabrication ;
- Enroulement et mécanisme intégrés dans le faux plafond ;
- Coulisses latérales de guidage ;
- Axe d'enroulement, supports, fixations et tous accessoires nécessaires au parfait fonctionnement de l'ensemble ;
- Motorisation électrique adaptée aux dimensions et au poids de la grille ;
- Dispositifs de fins de course haut et bas ;
- Dispositif de manœuvre permettant l'ouverture et la fermeture de la grille ;
- Commande à clé implantée en façade extérieure, à proximité de l'entrée, permettant la commande d'ouverture et de fermeture de la grille depuis l'extérieur ;
- Commande intérieure permettant la manœuvre de la grille ;
- Fourniture du boîtier à clé, cylindre, contacteur et toutes sujétions de raccordement ;
- Finition de la grille et des éléments apparents suivant choix de l'Architecte ;
- Toutes fixations, renforts, réglages et accessoires nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage ;

Coordination avec le Lot 02 – Cloisons / Faux plafonds pour l'intégration de l'axe et du mécanisme dans le faux plafond ;
Coordination avec le Lot 07 – Électricité pour l'alimentation électrique.
Limite de prestations :

Motorisation, grille, coulisses, organes de commande et boîtier de commande à clé : présent lot ;
Amenée de l'alimentation électrique au droit de l'équipement et raccordement électrique : Lot 07 – Électricité ;
Essais et mise en service réalisés conjointement par les deux lots.

Localisation :
RDC – Zone entrée – fermeture intérieure devant l'accès à l'ascenseur, en retrait de la menuiserie EM01.

3 - MENUISERIES INTERIEURES

3.1 PORTES INTERIEURES

Le présent lot devra la fourniture et la pose de l'ensemble des blocs-portes intérieurs repérés aux plans DCE.

Les blocs-portes comprendront notamment :
- huisseries adaptées à la nature et à l'épaisseur des supports ;
- vantaux à âme pleine ;

- paumelles ;
- béquilles et garnitures ;
- serrures adaptées à la destination des locaux ;
- butoirs ;
- ferme-portes lorsque prescrits ci-après ;
- toutes quincailleries, fixations et accessoires nécessaires au parfait fonctionnement des ouvrages ;
- finition suivant choix de l'Architecte.

Les dimensions indiquées sont celles figurant aux plans DCE. L'entreprise devra procéder au relevé des dimensions sur site avant fabrication et commande.
Conformément aux prescriptions établies à la suite de la réunion avec le SDIS, l'ensemble des blocs-portes desservant les sanitaires ainsi que les blocs-portes donnant directement sur les cages d'escalier seront CF 1/2 h et équipés de ferme-portes.

Les blocs-portes présentant une exigence de résistance au feu devront constituer des ensembles complets CF 1/2 h (EI_2 30) comprenant vantail, huisserie, quincaillerie et ferme-porte, bénéficiant d'un procès-verbal de classement correspondant à la configuration réellement mise en œuvre.

Les éventuels détalonnages nécessaires à la ventilation des locaux seront réalisés suivant les prescriptions du Lot n°06 – CVC / Plomberie et devront rester compatibles avec le procès-verbal de résistance au feu du bloc-porte concerné.

3.1.1 P01 – PORTE INTÉRIEURE SANITAIRE CF 1/2 H + FERME-PORTE

Fourniture et pose de blocs-portes intérieurs comprenant :
- **dimensions suivant plans : 0,93 × 2,04 m ;**
- bloc-porte CF 1/2 h (EI_2 30) ;
- vantail à âme pleine ;
- huisserie adaptée à la nature et à l'épaisseur de la cloison ;
- ferme-porte ;
- béquilles et garnitures complètes ;
- pour les portes desservant les WC : serrure à condamnation intérieure avec décondamnation de secours depuis l'extérieur ;
- paumelles et quincailleries compatibles avec le classement feu ;
- détalonnage éventuel suivant prescriptions du Lot n°06 – CVC / Plomberie et dans les limites admises par le PV du bloc-porte ;
- butoir et toutes quincailleries nécessaires ;
- finition suivant choix de l'Architecte.

<u>Localisation :</u>
Suivant repérage P01 des plans DCE – zones sanitaires RDC et R+1.

3.1.2 P02 – PORTE INTÉRIEURE SANITAIRE CF 1/2 H + FERME-PORTE

Fourniture et pose de blocs-portes intérieurs comprenant :
- dimensions : 0,83 × 2,04 m ;
- bloc-porte CF 1/2 h (EI_2 30) ;

- vantail à âme pleine ;
- huisserie adaptée à la nature et à l'épaisseur de la cloison ;
- ferme-porte ;
- béquilles et garnitures complètes ;
- pour les portes desservant les WC : serrure à condamnation intérieure avec décondamnation de secours depuis l'extérieur ;
- paumelles et quincailleries compatibles avec le classement feu ;
- détalonnage éventuel suivant prescriptions du Lot n°06 – CVC / Plomberie et dans les limites admises par le PV du bloc-porte ;
- butoir et toutes quincailleries nécessaires ;
- finition suivant choix de l'Architecte.

Localisation :
Suivant repérage P02 des plans DCE – zones sanitaires RDC et R+1

3.1.3 P03 – PORTE INTÉRIEURE WC PMR CF 1/2 H + FERME-PORTE

Fourniture et pose d'un bloc-porte intérieur comprenant :

- dimensions : 0,93 × 2,04 m ;
- bloc-porte CF 1/2 h (EI_2 30) ;
- vantail à âme pleine ;
- huisserie adaptée à la nature et à l'épaisseur de la cloison ;
- ferme-porte ;
- béquilles et garnitures adaptées à l'accessibilité PMR ;
- serrure à condamnation intérieure avec décondamnation de secours depuis l'extérieur ;
- dispositifs de manœuvre facilement préhensibles ;
- paumelles et quincailleries compatibles avec le classement feu ;
- détalonnage éventuel suivant prescriptions du Lot n°06 – CVC / Plomberie et dans les limites admises par le PV du bloc-porte ;
- butoir et toutes quincailleries nécessaires ;
- finition suivant choix de l'Architecte.
- **barre de tirage horizontale sur la face intérieure du vantail, permettant à l'usager de refermer la porte derrière lui une fois entré, conformément à l'article 12 de l'arrêté du 8 décembre 2014 ; barre en acier inoxydable ou aluminium, contrastée par rapport au vantail, fixée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m ;**

Localisation :Suivant repérage P03 – WC PMR des zones sanitaires **: RDC – WC PMR de la zone Sanitaires 01 et R+1 – WC PMR de la zone Sanitaires 03 (le WC PMR de la zone Sanitaires 02, accessible depuis l'extérieur par la porte métallique PS01, est équipé à l'article 3.1.9)**.

3.1.4 P04 – PORTE INTÉRIEURE CF 1/2 H

Fourniture et pose d'un bloc-porte intérieur comprenant :

- dimensions : 1,03 × 2,04 m ;
- bloc-porte CF 1/2 h (EI_2 30) ;
- vantail à âme pleine ;
- huisserie adaptée au support ;
- béquilles et garnitures complètes ;

- serrure à clé permettant la condamnation du local ;
- jeu de clés ;
- paumelles et quincailleries compatibles avec le classement feu ;
- butoir de porte ;
- ensemble complet bénéficiant du procès-verbal de classement correspondant ;
- finition suivant choix de l'Architecte.

Localisation :
RDC – Zone entrée – Local Auto-laveuse – P04.

3.1.5 P05 – PORTE CF 1/2 H + FERME-PORTE

Fourniture et pose d'un bloc-porte intérieur comprenant :

- dimensions : 0,83 × 2,04 m ;
- bloc-porte CF 1/2 h (EI_2 30) ;
- vantail à âme pleine ;
- huisserie adaptée au support ;
- ferme-porte ;
- béquilles et garnitures complètes ;
- serrure à clé pour les portes des locaux nécessitant une condamnation ;
- jeu de clés ;
- paumelles et quincailleries compatibles avec le classement feu ;
- butoir de porte ;
- ensemble complet bénéficiant du procès-verbal de classement correspondant ;
- finition suivant choix de l'Architecte.

Localisation :
Suivant repérage P05 des plans DCE.

3.1.6 P06 – PORTE D'ACCÈS À L'EAS – CF 1/2 H + FP

Fourniture et pose d'un bloc-porte intérieur comprenant :

- Dimensions : 0,93 × 2,04 m ;
- Bloc-porte CF 1/2 h ;
- Vantail à âme pleine ;
- Huisserie adaptée à la paroi ;
- Ferme-porte ;
- Serrure avec bouton moleté, conformément aux plans DCE ;
- Béquilles et garnitures complètes ;
- Paumelles et quincailleries compatibles avec le classement feu ;
- Butoir de porte ;
- Ensemble complet bénéficiant du procès-verbal de classement correspondant ;
- Finition suivant choix de l'Architecte.

Localisation :

- Rdc – séparation entre salle polyvalente et DGT escalier 02

- R+1 – accès à l'Espace d'Attente Sécurisé (EAS) – P06.

3.1.7 P07 – PORTE TIERCÉE CF 1/2 H + FP – SÉPARATION SALLE / PARTIES COMMUNES

Fourniture et pose d'un bloc-porte intérieur tiercé comprenant :

- Dimensions de l'ensemble : 1,23 × 2,04 m ;
- Porte tiercée composée d'un vantail principal et d'un vantail secondaire ;
- Bloc-porte CF 1/2 h ;
- Vantaux à âme pleine ;
- Huisserie adaptée à la nature et à l'épaisseur de la paroi ;
- Ferme-porte sur le vantail principal ;
- Serrure avec bouton moleté, conformément aux plans DCE ;
- Béquilles et garnitures complètes ;
- Vantail secondaire équipé de verrous haut et bas ou dispositif de condamnation compatible avec le procès-verbal du bloc-porte ;
- Paumelles et quincailleries compatibles avec le classement feu ;
- Butoirs de porte ;
- Ensemble complet bénéficiant du procès-verbal de classement correspondant à la configuration tiercée mise en œuvre ;
- Finition suivant choix de l'Architecte.

Localisation :
R+1 – séparation entre la salle polyvalente et les parties communes – P07.

3.1.8 P08 – PORTE INTÉRIEURE SANITAIRE CF 1/2 H + FERME-PORTE

Fourniture et pose de blocs-portes intérieurs comprenant :

- **dimensions : 0,73 × 2,04 m ;**
- **bloc-porte CF 1/2 h (EI_2 30) ;**
- **vantail à âme pleine ;**
- **huisserie adaptée à la nature et à l'épaisseur de la cloison ;**
- **ferme-porte ;**
- **béquilles et garnitures complètes ;**
- **pour les portes des WC : serrure à condamnation intérieure avec décondamnation de secours depuis l'extérieur ; pour la porte des douches communes : serrure à condamnation intérieure ;**
- **paumelles et quincailleries compatibles avec le classement feu ;**
- **détalonnage éventuel suivant prescriptions du Lot n°06 – CVC / Plomberie et dans les limites admises par le PV du bloc-porte ;**
- **butoir et toutes quincailleries nécessaires ;**
- **finition suivant choix de l'Architecte.**

<u>Localisation :</u> R+1 – Zone Sanitaires 03 : portes des deux WC et des douches communes depuis le Sanitaire SAS 03, repérées P08 au plan DCE 04 (3 unités).

3.1.9 PS01 – BARRE DE TIRAGE ET FERME-PORTE DU WC PMR DE LA ZONE SANITAIRES 02

Fourniture et pose, sur la porte métallique PS01 fournie et posée par le Lot n°05 – Serrurerie, des équipements permettant à l'usager de refermer la porte derrière lui une fois entré dans le WC adapté, conformément à l'article 12 de l'arrêté du 8 décembre 2014 :

- **barre de tirage horizontale sur la face intérieure du vantail, en acier inoxydable ou aluminium, contrastée par rapport au vantail, fixée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m ;**
- **ferme-porte adapté à une porte extérieure, réglé de manière à limiter l'effort de manœuvre à 50 N, avec fermeture contrôlée ;**
- **fixations adaptées au vantail métallique, en coordination avec le Lot n°05 pour les renforts et pré-perçages ;**
- **réglages et toutes sujétions de pose.**

Localisation : RDC – Zone Sanitaires 02 – WC PMR accessible depuis l'extérieur – porte PS01.

3.2 TABLETTES BOIS SUR SOUBASSEMENTS

Le présent lot devra la fourniture et la pose des tablettes bois prévues en couronnement des soubassements créés par le Lot n°02 – Cloisons / Doublages / Peinture, conformément aux plans et détails DCE.

Les travaux comprendront notamment :
- tablettes en bois, essence et finition au choix de la Maîtrise d'Œuvre ;
- dimensions et épaisseurs suivant détails DCE et relevés sur site ;
- chants apparents chanfreinés, compris traitement des angles et extrémités, afin de ne présenter aucune arête vive ;
- coupes, assemblages, ajustements et raccordements ;
- traitement soigné des angles, abouts et jonctions ;
- fixations adaptées, non apparentes dans la mesure du possible ;
- raccordement avec les encadrements et ouvrages adjacents ;
- toutes sujétions de pose et de finition.

Les tablettes seront posées après réalisation des soubassements par le Lot n°02. Le présent lot devra vérifier les supports et dimensions avant fabrication.
La nature du bois, la teinte, la finition ainsi que le profil du chanfrein seront soumis à la validation de la Maîtrise d'Œuvre sur échantillon avant fabrication.

Localisation :
RDC – Salle polyvalente et zone bar, en couronnement des soubassements repérés aux plans et détails DCE, notamment détail page 05 du carnet de détails

3.3 PLINTHES BOIS MDF HYDROFUGE

Le présent lot devra la fourniture et la pose de plinthes en MDF hydrofuge, conformément aux plans et détails DCE.
Les travaux comprendront notamment :
- plinthes en MDF hydrofuge ;
- hauteur 8 cm, conformément au détail page 05 du carnet de détails DCE ; DCE 06-CAHIER DE DETAILS DE PRI…
- épaisseur adaptée à la nature des ouvrages et supports ;
- chant supérieur chanfreiné, ne présentant aucune arête vive ;
- coupes, coupes d'onglet, ajustements et raccordements soignés ;
- traitement des angles rentrants et sortants, abouts et jonctions ;
- raccordement soigné au droit des huisseries, menuiseries et ouvrages adjacents ;
- fixation par collage et/ou pointage suivant la nature des supports ;

- en cas de fixation par pointage, rebouchage soigné de l'ensemble des trous de pointes, ponçage et préparation des surfaces, afin de livrer les plinthes parfaitement finies et prêtes à peindre ;
- réalisation par le présent lot de l'ensemble des joints de finition, notamment en partie supérieure des plinthes, aux jonctions, angles, abouts et raccordements avec les ouvrages adjacents ;
- réalisation des joints au moyen d'un mastic adapté au support et compatible avec la finition peinture ;
- toutes sujétions de fixation, découpe, ajustement, raccordement et parfaite finition.

Les plinthes seront notamment mises en œuvre au pied des soubassements et doublages ventilés en plaques de plâtre hydrofuges, conformément au détail page 05 du carnet de détails DCE.
Les dimensions et linéaires seront vérifiés sur site par l'entreprise avant commande et mise en œuvre.
Les plinthes seront livrées au Lot n°02 – Cloisons / Peinture parfaitement préparées et prêtes à recevoir leur finition peinture.

Localisation :
RDC – Parois périphériques de la salle polyvalente à l'exception de la paroi de la scène.

3.4 HABILLAGE BOIS ACOUSTIQUE À CLAIRE-VOIE

Le présent lot devra la fourniture et la pose d'un habillage décoratif acoustique en bois à claire-voie, conformément aux plans et au détail page 05 du carnet de détails DCE.

L'ouvrage sera constitué d'un procédé acoustique industriel complet, comprenant notamment :

- lames / tasseaux bois verticaux de section 30 × 30 mm, avec espacement de 30 mm, conformément au détail DCE ;
- ossature secondaire horizontale en bois, suivant procédé retenu ;
- fond acoustique absorbant de teinte noire ou sombre, non visible à travers le claire-voie ;
- lame d'air et complexe acoustique suivant prescriptions du fabricant ;
- profils, ossatures, fixations et accessoires nécessaires ;
- découpes et adaptations au droit des angles, menuiseries, appareillages et ouvrages adjacents ;
- traitement soigné des rives, angles et extrémités ;
- toutes sujétions de pose et de finition.

La nature et l'essence du bois, la teinte ainsi que la finition seront soumises à la validation de la Maîtrise d'Œuvre sur présentation d'un échantillon avant commande.

Réaction au feu :
L'habillage devra présenter une réaction au feu minimale C-s3,d0 ou catégorie M2, conformément aux prescriptions du Bureau de Contrôle.
Le classement devra concerner le procédé complet dans sa configuration réelle de mise en œuvre, notamment le parement bois, le fond acoustique, l'ossature, la lame d'air, les fixations et le mode de pose.
L'entreprise devra transmettre à la Maîtrise d'Œuvre et au Bureau de Contrôle, avant toute commande, le procès-verbal ou rapport de classement de réaction au feu du système proposé.
Les solutions réalisées par assemblage sur chantier de tasseaux bois, fond acoustique et lame d'air ne seront admises que si l'entreprise est en mesure de produire un justificatif de réaction au feu correspondant exactement à cette configuration. Un simple traitement ou vernis ignifuge du bois ne constituera pas à lui seul une justification suffisante.
Le produit proposé devra également disposer des justificatifs de performances acoustiques du système, à transmettre avec la documentation technique.

Localisation :
RDC – Salle polyvalente / zone bar – habillage décoratif bois repéré aux plans et à la page 05 du carnet de détails DCE.

3.5 HABILLAGE BOIS DE PROTECTION – COUP DE TÊTE CHARPENTE

Le présent lot devra la fourniture et la pose d'un habillage bois de protection au droit des éléments de charpente présentant un risque de choc à la tête, suivant plans et carnet de détails DCE.

Les travaux comprendront notamment :
- réalisation d'un habillage bois sur mesure, adapté à la géométrie des éléments de charpente existants concernés ;
- ossature secondaire et supports nécessaires à la fixation de l'habillage ;
- parement en bois, essence et finition au choix de la Maîtrise d'Œuvre ;
- chants et arêtes apparents chanfreinés, ne présentant aucune arête vive ;
- traitement soigné des angles, extrémités et raccordements ;
- fixations adaptées et non apparentes dans la mesure du possible ;
- découpes et ajustements nécessaires à la géométrie réelle de la charpente ;
- toutes sujétions de pose et de finition.

La fixation de l'habillage ne devra pas porter atteinte aux caractéristiques ni à l'intégrité des éléments de charpente existants.
Les dimensions définitives seront relevées sur site avant fabrication.
La nature du bois, la teinte, la finition et le principe d'habillage seront soumis à la validation de la Maîtrise d'Œuvre sur échantillon avant fabrication.

Localisation :
Au droit des éléments de charpente présentant un risque de coup de tête, suivant repérage aux plans et carnet de détails DCE.

4 - SIGNALÉTIQUE ET VITROPHANIE

4.1 GÉNÉRALITÉS

Le présent lot devra la fourniture, la fabrication et la pose de l'ensemble de la signalétique et de la vitrophanie prévues dans le cadre de l'opération.
Avant toute fabrication, l'entreprise devra procéder au relevé des dimensions et à la vérification des supports sur site.
Elle soumettra à la Maîtrise d'Œuvre, pour validation avant commande, les maquettes de l'ensemble des éléments de signalétique, précisant notamment les dimensions, matériaux, teintes, typographies, pictogrammes, graphismes et principes de fixation.
Les ouvrages seront adaptés à leur localisation intérieure ou extérieure et à la nature des supports.

La prestation comprendra toutes sujétions de fourniture et de pose, notamment :
- relevés et vérifications sur site ;
- études, mise au point graphique et réalisation des maquettes ;
- fabrication des panneaux, plaques, pictogrammes et éléments de vitrophanie ;
- préparation et nettoyage des supports ;
- fixations, collages, entretoises et accessoires nécessaires ;

- découpes et adaptations ;
- raccords et finitions ;
- nettoyage des ouvrages après pose.

L'ensemble sera conforme aux prescriptions réglementaires applicables aux ERP et à l'accessibilité des personnes handicapées.

4.2 SIGNALÉTIQUE INTÉRIEURE

Fourniture et pose de la signalétique intérieure nécessaire à l'identification des locaux et à l'orientation des usagers.

Elle comprendra notamment, suivant les besoins du projet :

- identification des sanitaires et WC PMR ;
- repérage de l'ascenseur ;
- indication des différents niveaux et espaces accessibles au public ;
- indications directionnelles nécessaires aux cheminements ;
- indication des sorties ;
- pictogrammes et inscriptions associés.

Les éléments présenteront un contraste visuel suffisant avec leur support et seront disposés de manière à être facilement visibles et lisibles.
Les matériaux, dimensions, teintes, typographies et pictogrammes seront soumis à l'approbation de la Maîtrise d'Œuvre avant fabrication.

Localisation :

- RDC et R+1, suivant plans DCE et besoins de repérage des cheminements ;
- sanitaires et WC PMR ;
- ascenseur ;
- halls et dégagements ;
- sorties et accès.

4.3 SIGNALÉTIQUE EXTÉRIEURE – PANNEAUX DIRECTIONNELS

Fourniture, fabrication et pose de panneaux de signalétique extérieure directionnelle, destinés au repérage de l'établissement et à l'orientation des usagers depuis les différents accès.
La signalétique sera constituée de panneaux à lames superposées, reprenant le principe de la signalétique existante / précédemment définie pour l'établissement.

La prestation comprendra notamment :

- relevé préalable des implantations et vérification des supports sur site ;
- fourniture et fabrication des panneaux, lames et supports ;
- inscriptions, pictogrammes et flèches directionnelles ;
- potelets, platines, fixations, scellements et tous accessoires nécessaires suivant implantation ;
- adaptation des systèmes de fixation aux supports existants ou créés ;
- toutes sujétions de pose, réglage, alignement et finition ;
- remise en état ponctuelle des supports après intervention.

Les matériaux et finitions seront adaptés à une utilisation extérieure, résistants aux intempéries, aux UV et aux chocs usuels.
La composition graphique, les dimensions, teintes, typographies, pictogrammes et textes définitifs feront l'objet d'une maquette soumise à la validation de la Maîtrise d'Œuvre avant fabrication.

Les indications permettront notamment, suivant l'implantation des panneaux, le repérage de :
- LA BERGERIE ;
- ENTRÉE ;
- ACCÈS RDC ;
- ACCÈS ÉTAGE ;
- ASCENSEUR / ACCÈS PMR ;
- et les flèches directionnelles correspondantes.

Les mentions définitives seront adaptées aux nouveaux cheminements accessibles et à l'ascenseur extérieur prévus au présent projet.

Localisation :
- aux abords de La Bergerie ;
- au droit des accès et cheminements extérieurs ;
- aux points nécessitant une orientation entre accès RDC, accès étage et ascenseur extérieur ;
- suivant plans DCE et implantation définitive validée sur site par la Maîtrise d'Œuvre.

4.4 VITROPHANIE – REPÉRAGE DES PAROIS ET PORTES VITRÉES

Fourniture et pose d'une vitrophanie de repérage sur les portes et parois vitrées situées sur les cheminements.
La vitrophanie sera visible de part et d'autre des vitrages et présentera un contraste suffisant avec l'environnement immédiat.
La prestation comprendra notamment :
- préparation et nettoyage des vitrages ;
- fourniture des films ou éléments adhésifs ;
- calepinage et découpe ;
- pose soignée, sans bulle, pli ou défaut ;
- raccords et finitions.

Les éléments de repérage seront disposés conformément aux prescriptions réglementaires d'accessibilité, notamment par la mise en place de deux éléments visuels contrastés positionnés respectivement à environ 1,10 m et 1,60 m du sol fini.
Le dessin, les dimensions, la teinte et le principe graphique de la vitrophanie seront soumis à l'approbation de la Maîtrise d'Œuvre avant fabrication.

Localisation :
- menuiseries extérieures vitrées EM01, EM02 et EM03 –
- menuiserie Halle entrée rdc (2unités)
- RDC salle polyvalente : ensemble dres menuiseries (5 u)
- R+1 salle polyvalente (1u)
- plus généralement, toutes portes et parois vitrées situées sur les cheminements et nécessitant un repérage conformément à la réglementation.

5 - OPTIONS

5.1 PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE- – PLINTHES MUR NORD

En option, le présent lot devra la fourniture et la pose de plinthes de même nature, dimensions, profil et finition que celles prévues en prestation de base, compris fixations, rebouchages des points de fixation, ponçage, joints de finition et toutes sujétions nécessaires pour les livrer prêtes à peindre.

Localisation :
RDC – Salle polyvalente – mur Nord, suivant plans DCE.

5.2 PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE- REMPLACEMENT DE LA CLOISON AMOVIBLE ACCORDÉON

Le présent lot devra prévoir, en option, la dépose de la cloison amovible accordéon existante et son remplacement par une cloison amovible accordéon neuve, assurant la séparation entre la grande salle polyvalente et la scène.

La cloison présentera une réaction au feu M3 ou D-s3, d0 au minimum (panneaux, joints et habillages), justifiée par procès-verbal. Conformément à l'article L 27 du règlement de sécurité, le système de suspension, de guidage et de verrouillage (rail, ancrages, butées et verrous au sol et en plafond) devra résister à la poussée du public ; une justification du fabricant (note de calcul ou attestation d'essai) sera fournie. Les procès-verbaux et justificatifs seront transmis au Bureau de Contrôle avant commande.

Les travaux comprendront notamment :
- dépose complète de la cloison existante, compris panneaux, rail, guidages, quincailleries et accessoires ;
- évacuation des éléments déposés conformément aux prescriptions du Lot 00 – Observations Générales ;
- vérification des supports et relevé précis des dimensions sur site avant commande ;
- fourniture et pose d'une cloison amovible accordéon neuve, adaptée à un usage intensif en ERP ;
- panneaux articulés et repliables ;
- rail supérieur de suspension et de guidage, compris chariots et accessoires ;
- profils de départ, d'arrivée et de finition ;
- dispositifs de verrouillage et de maintien en positions ouverte et fermée ;
- poignées et organes de manœuvre ;
- joints périphériques nécessaires à la fermeture de l'ensemble ;
- renforts, fixations et adaptations nécessaires au droit des supports existants ;
- reprises ponctuelles rendues nécessaires par la dépose de l'ouvrage existant et la pose du nouvel ensemble ;
- réglage complet et essais de fonctionnement ;
- toutes sujétions nécessaires à une manœuvre simple, silencieuse et sans point dur.

Le principe de fonctionnement, le sens de repliement et la position de stockage reprendront ceux de la cloison existante, sauf indication contraire de la Maîtrise d'Œuvre.
Les dimensions définitives seront relevées par l'entreprise sur site avant fabrication.
La finition, la teinte et l'aspect des panneaux et profils seront soumis à la validation de la Maîtrise d'Œuvre avant commande.

Cette prestation fera l'objet d'un chiffrage distinct et ne sera exécutée qu'après validation expresse de l'option par le Maître d'Ouvrage.

Localisation :
RDC – séparation entre la grande salle polyvalente et la scène, en remplacement de la cloison accordéon existante.